



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD
☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 030-213000276-20230412-2023_04_05-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, SOENEN Bernard, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, ANESI Joëlle, BENOI Bruno, BERNARD Clémence, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, DESTRUDEL Benjamin.

Absents : TALARON Christophe, FREVILLE Franck, CARLE Pierre,

Procurations : de M. TALARON à M. MAERTEN, de M. FREVILLE à M. MAURIN, de M. CARLE à Mme BINAND

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19

Nombre de procurations : 3

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2023_04_05 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet (17h30/s)

Rapporteur Thierry BAZALGETTE

M. le Maire indique qu'un agent du service administratif peut prétendre à un avancement de grade. Il propose donc de créer le poste correspondant.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (22 voix pour)

décide

de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe à Temps Non Complet par voie d'avancement de grade à pourvoir à compter du 19 avril 2023.

**Pour extrait conforme,
Le Maire : Thierry BAZALGETTE**

